

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 - 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 23 septembre 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absent :

- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

À 19 h 30 ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### **2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

---

**2019-09-446**

**3. HOMMAGE À MONSIEUR GABRIEL BORDUAS – MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

---

ATTENDU que Monsieur Gabriel Borduas, dirigeant d'entreprise qui s'implique bénévolement et redonne énormément à la communauté locale, a reçu à cet effet la médaille de l'Assemblée nationale lors de la 14<sup>e</sup> édition du tournoi de golf annuel de la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu le 16 août 2019, où il assurait la co-présidence d'honneur;

ATTENDU que le milieu communautaire a reconnu l'apport de Monsieur Gabriel Borduas le 23 mai dernier lors du Gala reconnaissance en toute humanité, « ÊTRES », où il a reçu le prix des « Gentils » visant à souligner un bénévole qui a contribué de façon exceptionnelle au rayonnement du milieu communautaire;

ATTENDU que Monsieur Borduas siège sur plusieurs comités, dont le comité Liaison d'affaires de la Ville, ainsi que sur des conseils d'administration d'organismes et de fondations de la région, et ce, depuis de nombreuses années;

ATTENDU que Monsieur Borduas participe activement à de nombreuses activités de financement, dont, entre autres, l'ascension du Kilimandjaro pour l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle et le trouble du spectre de l'autisme (AVRDI/TSA) et s'apprête à le refaire en janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'inviter Monsieur Gabriel Borduas à venir signer le livre d'or de la Ville afin de souligner son implication dans la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-447**

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-448**

**5. RÈGLEMENT 1667-86-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN REVOIR L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-86-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin revoir l'encadrement des activités liées au cannabis*.

Ce règlement a pour objet :

- D'instaurer des classes d'usage pour la culture, la production et la vente du cannabis;
- D'ajuster les grilles des spécifications pour les zones agricoles et industrielles;
- De retirer l'usage vente de cannabis de la zone C-512 et de le permettre dans la zone C-523.

Il s'applique aux zones C-512, C-523, I-901 à I-905, A-1004, A-2000 à A-2007 et l'article 1 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

#### **2019-09-449**

#### **6. RÈGLEMENT 1667-86-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN REVOIR L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS – SECOND PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le second projet du *Règlement 1667-86-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin revoir l'encadrement des activités liées au cannabis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2019-09-450**

#### **7. RÈGLEMENT 1667-87-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'ENCADRER LES AIRES DE DÉMONSTRATION EXTÉRIEURES EN ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-87-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'encadrer les aires de démonstration extérieures en zones industrielles et commerciales.*

Ce règlement a pour objet d'encadrer les aires de démonstration extérieures en zones industrielles et commerciales. Il s'applique aux zones, C-512, C-516, C-523, C-534, C-700, C-701, I-703, Cn-714, P-716 I-731, C-733, C-743, I-900, I-906, I-908, C-909 et A-2007 et l'article 3 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

#### **2019-09-451**

### **8. RÈGLEMENT 1667-87-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'ENCADRER LES AIRES DE DÉMONSTRATION EXTÉRIEURES EN ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES – SECOND PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le second projet du *Règlement 1667-87-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'encadrer les aires de démonstration extérieures en zones industrielles et commerciales.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2019-09-452**

### **9. RÈGLEMENT 1667-88-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REMPLACER LA ZONE C-105 (P) PAR LA ZONE H-105 (P) – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-88-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la zone C-105 (p) par la zone H-105 (p).*

Ce règlement a pour objet :

- De remplacer la grille de zonage C-105 (p) par la grille de zonage H-105 (p) afin de permettre la classe d'usage habitation unifamiliale contigüe de 5 unités, permettre les bâtiments mixtes avec un maximum de 8 logements, permettre la classe d'usage d'habitation multifamiliale H-3 de 4 à 8 logements, permettre la classe d'usage d'habitation multifamiliale H-4 de 9 logements et plus en limitant à 18 logements, permettre les usages institutionnels, publics et communautaires, le tout avec ses dispositions normatives applicables à l'usage, dans la zone habitation H-105 (p);
- De permettre les projets intégrés pour l'ensemble des usages de la zone;
- D'ajouter la sous-section 2 à la section 4 du chapitre 10 afin de prévoir les dispositions particulières selon les usages pour la zone H-105 (p);

Il s'applique à la zone C-105 et l'article 1 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membre du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

#### **2019-09-453**

### **10. RÈGLEMENT 1667-88-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REMPLACER LA ZONE C-105 (P) PAR LA ZONE H-105 (P) – SECOND PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le second projet du *Règlement 1667-88-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la zone C-105 (p) par la zone H-105 (p)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2019-09-454**

### **11. RÈGLEMENT 1670-06-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – PROJET – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1670-06-2019 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*.

Ce règlement s'applique aux zones situées sur l'ensemble du territoire de la ville et a pour objet :

- D'ajouter une disposition à l'effet que l'autorité compétente possède le pouvoir de renouveler un permis ou un certificat d'autorisation sans frais lorsque l'ampleur des travaux projetés ou leur complexité le justifie;
- De retirer les dispositions relatives aux dépôts en garantie;
- De modifier l'appellation du Service de planification et développement du territoire par la Direction de l'urbanisme.

Ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

---

**2019-09-455**

**12. RÈGLEMENT 1670-06-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le *Règlement 1670-06-2019 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-456**

**13. DÉROGATION MINEURE (DM-2019-9132) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – TAMBOUR TEMPORAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, un tambour temporaire d'une superficie de 10 mètres carrés;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2019-9132 telle que demandée pour le 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2019/09/179 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-457**

**14. DÉROGATION MINEURE (DM-2019-9141) – 135-147, RUE BRILLON – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 135-147, rue Brillon, une enseigne attachée au bâtiment principal de 2,89 mètres carrés;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2019-9141 telle que demandée pour le 135-147, rue Brillon, aux conditions prévues à la résolution 2019/09/180 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2019-09-458**

#### **15. DÉROGATION MINEURE (DM-2019-9144) – 3005, RUE PAUL-PERREAULT – IMPLANTATION D'UNE REMISE ISOLÉE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 3005, rue Paul-Perreault, une remise isolée pour une habitation multifamiliale H-4 de 9 logements et plus;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2019-9144 telle que demandée pour le 3005, rue Paul-Perreault, aux conditions prévues à la résolution 2019/09/181 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2019-09-459**

#### **16. DÉROGATION MINEURE (DM-2019-9148) – 908, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – MARGE DE REcul LATÉRALE SUR RUE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 908, rue Ange-Aimé-Lebrun, la construction d'une habitation unifamiliale de type contigu, à une distance minimale de 3,87 mètres de la ligne de lot latérale sur rue;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2019-9148 telle que demandée pour le 908, rue Ange-Aimé-Lebrun, aux conditions prévues à la résolution 2019/09/182 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-460**

**17. DÉROGATION MINEURE (DM-2019-9151) – 305, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Une intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 305, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier :

- Deux enseignes menus d'une superficie de 1,85 mètre carré ainsi que deux enseignes pré-menus d'une superficie de 0,92 mètre carré;
- Que l'affichage des enseignes soit de type électronique;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2019-9151 telle que demandée pour le 305, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2019/09/183 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**2019-09-461**

**18. DÉROGATION MINEURE (DM-2019-9154) – 329-331, RUE BROUSSEAU – EMPIÈTEMENT D’UN ESCALIER ET D’UNE GALERIE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Refus

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 329-331, rue Brousseau, l'implantation d'un escalier extérieur donnant accès au sous-sol avec un empiètement de 3,75 mètres dans la marge de recul avant;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De refuser la dérogation mineure numéro DM-2019-9154 pour le 329-331, rue Brousseau, et ce, pour les raisons mentionnées à la résolution 2019/09/184 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-462**

**19. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019 – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil du 26 août 2019, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-463**

**20. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – PRÊT DE SERVICES D'EMPLOYÉE PERMANENTE – CONTRAT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que le contrat intervenu entre la Ville de Beloeil et la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) concernant le prêt de service de Madame Véronique Moisan prendra fin le 31 octobre 2019;

ATTENDU que la Ville et la RISIVR désirent renouveler le contrat pour la durée du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 décembre 2020 aux mêmes conditions que le contrat précédent;

ATTENDU que l'entente syndicale intervenue entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil permet le prêt de service jusqu'au 31 décembre 2020;

ATTENDU que le conseil d'administration de la RISIVR a entériné le contrat à sa rencontre du 12 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver le contrat de prêt de services d'une employée permanente à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) et d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-464**

**21. DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – POSTE DE RÉCEPTIONNISTE AUX LOISIRS – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'embaucher madame Rachel Guy au poste permanent de réceptionniste aux loisirs au sein de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire et ce, à compter du 9 octobre 2019, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-465**

**22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9137) – 98, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/09/185 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9137 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2019-3762 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne sur un nouveau boîtier lumineux au 98, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**2019-09-466**

**23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9138) – 135-147, RUE BRILLON - AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/09/186 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9138 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2019-3763 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne attachée sur la façade principale au 135-147, rue Brillon, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-467**

**24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9145) – 30, RUE JEANNOTTE – AMÉNAGEMENT D'UN ESCALIER ET D'UNE NOUVELLE AIRE DE STATIONNEMENT – REFUS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2019/09/187 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9145 et de ne pas autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2019-3722 pour permettre l'ajout d'un escalier d'issue au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment principal en cour latérale et l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement pour un usage commercial, au 30, rue Jeannotte, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**2019-09-468**

**25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9147) – 991, RUE YOLANDE-CHARTRAND – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE DÉTACHÉE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/09/188 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9147 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2019-3800 au demandeur pour permettre la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale détachée au 991, rue Yolande-Chartrand, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-469**

**26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9153) – 939, RUE GUERTIN – CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MIXTES – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/09/189 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9153 et d'autoriser la phase I d'un projet de construction de bâtiments mixtes au 939, rue Guertin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-470**

**27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9155) –161-163, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – REMPLACEMENT DES GALERIES – REFUS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2019/09/190 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9155 et de ne pas autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-3164 pour permettre le remplacement des galeries, au 161-163, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-471**

**28. RÈGLEMENT 1653-11-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

---

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier les dispositions relatives aux frais de remorquage ainsi que de remplacer les annexes B, G, J et K du *Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement* sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Pierre Verret dépose également le projet du *Règlement 1653-11-2019 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement*.

**2019-09-472**

**29. RÈGLEMENT 1667-89-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER UN USAGE DANS LA CLASSE D'USAGE COMMERCES ET SERVICES RELIÉS À L'AUTOMOBILE (C-8) – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-89-2019 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter un usage dans la classe d'usage Commerces et services reliés à l'automobile (C-8)*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 28 octobre 2019, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**2019-09-473**

**30. RÈGLEMENT 1667-89-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER UN USAGE DANS LA CLASSE D'USAGE COMMERCES ET SERVICES RELIÉS À L'AUTOMOBILE (C-8) – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de créer l'usage « 5511.1 – Vente au détail de véhicule d'urgence neuf » et de permettre l'usage nouvellement créé 5511.1 dans la classe d'usage « Commerces et services reliés à l'automobile (C-8) », sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2019-09-474**

**31. RÈGLEMENT 1765-00-2019 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 5 182 200 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 682 200 \$ POUR LA RÉFECTION ET LE VERDISSEMENT DE LA RUE DUVERNAY – ADOPTION – DATES DE TENUE DE REGISTRE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'adopter le *Règlement 1765-00-2019 autorisant une dépense de 5 182 200 \$ et décrétant un emprunt de 4 682 200 \$ pour la réfection et le verdissement de la rue Duvernay* et de fixer les journées de consultation par voie de registre pour ce règlement aux 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-475**

**32. RÈGLEMENT 1765-00-2019 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 5 182 200 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 682 200 \$ POUR LA RÉFECTION ET LE VERDISSEMENT DE LA RUE DUVERNAY – EMPRUNT TEMPORAIRE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1765-00-2019 autorisant une dépense de 5 182 200 \$ et décrétant un emprunt de 4 682 200 \$ pour la réfection et le verdissement de la rue Duvernay*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-476**

**33. RÈGLEMENT 1767-00-2019 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC » – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

---

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'établir un programme d'aide financière pour stimuler la revitalisation dans un secteur ciblé du territoire de la Ville dont la vocation résidentielle est en déclin et dont le cadre bâti nécessite des interventions publiques pour en favoriser la mise en valeur, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose également le projet du *Règlement 1767-00-2019 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du « Programme Rénovation Québec »*.

**2019-09-477**

**34. RÈGLEMENT 1768-00-2019 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DE MAISONS LÉZARDÉES – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'établir un programme d'aide financière pour la rénovation des bâtiments résidentiels admissibles dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions de sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose également le projet du *Règlement 1768-00-2019 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation de maisons lézardées*.

**2019-09-478**

**35. RÈGLEMENT 1769-00-2019 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DE MONTENACH ET IBERVILLE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 968 500 \$ À CETTE FIN – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de réfection des fondations, du pavage, de l'égout sanitaire et d'ajout de bordure et d'un égout pluvial sur les rues De Montenach et Iberville et de décréter un emprunt de 1 968 500 \$ à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose également le projet du *Règlement 1769-00-2019 ordonnant des travaux de réfection des rues De Montenach et Iberville et autorisant un emprunt de 1 968 500 \$ à cette fin*.

**2019-09-479**

**36. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2019-9156) – 6, RUE RICHELIEU – AUTORISATION D'AGRANDISSEMENT ET CHANGEMENT D'USAGE – PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2019/09/191, s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

ATTENDU qu'une copie de cette résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'agrandissement et le changement d'usage, pour la propriété sise au 6, rue Richelieu, sur le lot 4 493 359 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.
2. À cette fin :
  - a) Permettre une marge de recul latérale sur rue de 1,62 mètre pour le bâtiment principal;
  - b) Permettre une marge arrière de 5,24 mètres pour le bâtiment principal;
  - c) Permettre un bâtiment principal abritant des usages commerciaux de moins de 5 000 m<sup>2</sup>;

- d) Permettre les usages suivants :
    - Commerce de services professionnels et spécialisés (C-3);
    - Vente au détail de véhicules automobiles d'urgence neufs (5511.1);
    - Service de lavage d'automobiles (6412);
    - Service d'ambulance (4292);
    - Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts (6375).
  - e) Permettre la mixité de l'ensemble des usages commerciaux et résidentiels;
  - f) Permettre à l'usage commercial d'être situé à tous les étages;
  - g) Permettre une marge de 0 mètre, et aucune limite d'empiètement maximal dans une marge prescrite pour un balcon, un perron, une corniche et un avant-toit;
  - h) Permettre 3 étages et une hauteur de 10 mètres;
  - i) Permettre les branchements électriques, téléphoniques et de câblodistribution aériens;
  - j) Permettre pour le stationnement hors-rue :
    - Le nombre de cases de stationnement requis est de 40, nonobstant le type d'usage;
    - Trois entrées charretières sur la rue Bernard-Pilon;
    - 1,5 mètre de distance minimale de la ligne avant;
    - 1 mètre de distance minimale de la ligne avant sur rue;
    - 1,5 mètre de distance minimale des lignes de lots latérales et arrière;
    - 0 mètre de distance minimale des lignes de lots latérales et arrière pour un stationnement partagé;
  - k) Permettre pour les aires de chargement et de déchargement
    - 0,25 mètre de distance d'une ligne de lot;
    - Dissimulées par une clôture opaque ou une haie dense d'une hauteur minimale de 1,5 mètre calculée à partir du niveau du sol adjacent;
    - Une clôture ou une haie exigée n'a pas l'obligation d'être située entièrement sur le terrain qu'elle dessert;
  - l) Permettre pour les aires d'isollements :
    - 1 mètre de tout mur du bâtiment principal et du stationnement;
    - 0 mètre de tout mur du bâtiment principal et des cases de stationnement parallèles;
    - 1,5 mètre de toute ligne latérale et du stationnement;
  - m) Exclure les bandes tampons ou zones tampons exigées;
  - n) Exiger la plantation et le maintien de 16 arbres au total.
3. De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution au 28 octobre 2019 à 19 h30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-480**

### **37. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2020 – ADOPTION**

ATTENDU que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, fixer le calendrier de ses séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 se tiennent aux dates suivantes, à 19 h 30, à la salle du conseil située au Centre des loisirs, au 240, rue Hertel :

27 janvier	13 juillet
24 février	24 août
23 mars	28 septembre
27 avril	26 octobre
25 mai	23 novembre
22 juin	14 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-481**

**38. TOPONYMIE – LOT 6 316 793 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – SENTIER ENCLAVÉ RELIANT LES RUES DES MARQUISES ET DES GROSEILLIERS – DÉSIGNATION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De désigner le sentier enclavé reliant les rues des Marquises et Des Groseilliers comme étant le « sentier Marc-Daignault ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-482**

**39. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 6 316 791 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – VENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU l'intérêt d'un citoyen à acquérir lot 6 316 791 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères appartenant à la Ville;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Beloeil et Monsieur Joël Chapdelaine et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-483**

**40. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 6 316 792 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – VENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU l'intérêt d'un citoyen à acquérir lot 6 316 792 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères appartenant à la Ville;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Beloeil et Madame Judith Cayer et Monsieur Philippe Noël et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2019-09-484**

#### **41. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – BAIL – RENOUELEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) occupe un bâtiment, propriété de la Ville de Beloeil, au 333, rue Hertel;

ATTENDU que le bail initial, signé en décembre 2008, est échu;

ATTENDU qu'un nouveau bail a été négocié avec la RIPRSL;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2019-09-485**

#### **42. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 7 août au 9 septembre 2019;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 7 août au 9 septembre 2019 au montant total de 97 145 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 7 août au 9 septembre 2019 au montant total de 63 577,11 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-486**

**43. ÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL – AUTORISATION DE DÉPENSE – APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS**

ATTENDU que le rôle 2020-2021-2022 sera déposé à l'automne 2019;

ATTENDU que les travaux d'équilibrage du rôle sont prévus au contrat déjà octroyé à la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.;

ATTENDU que la Ville dispose d'un surplus affecté afin de financer cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dépense d'équilibrage du rôle triennal 2020-2021-2022 au montant de 100 394,78 \$, taxes incluses.

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 90 000 \$ du surplus accumulé affecté à la confection du rôle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-487**

**44. ACQUISITION DE LICENCES OFFICE 2019 – AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU que la Ville désire conclure un contrat pour l'acquisition de licences MS Office standard 2019, avec l'entreprise Softchoice LP, fournisseur retenu par le CSPQ;

ATTENDU que selon l'article 4.2 du règlement de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de service de l'approvisionnement, et que la *Loi sur les cités et villes* à l'article 573.3.2 prévoit une exception au processus d'appel d'offres, lorsque la Ville se procure un bien meuble ou un service auprès du CSPQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'octroyer un contrat pour l'acquisition de licences MS Office standard 2019, à l'entreprise Softchoice LP, pour un montant total de 42 567,19 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-488**

**45. FOURNITURE ET INSTALLATION DE FILETS PROTECTEURS SUR POTEAUX DE BOIS AU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC EULALIE-DUROCHER – PROJET 19L002B – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de cinq fournisseurs pour la fourniture et l'installation de filets protecteurs sur poteaux de bois au terrain de baseball du parc Eulalie-Durocher, projet 19L002B;

ATTENDU qu'une seule réponse a été reçue et que les prix soumis sont les suivants :

- |                 |              |
|-----------------|--------------|
| 1. Filets Nad's | 31 589,44 \$ |
|-----------------|--------------|

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de filets protecteurs sur poteaux de bois au terrain de baseball du parc Eulalie-Durocher au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Filets Nad's, sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 3 septembre 2019, pour un montant total de 31 589,44 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-715-18-702, sous-projet 19L002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **2019-09-489**

#### **46. SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE POUR LA RÉFECTION DES RUES IBERVILLE ET DE MONTENACH – PROJET 2020-01 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des services professionnels d'ingénierie – plans, devis et surveillance pour la réfection des rues Iberville et de Montenach, projet 2020-01;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé selon les critères d'évaluation approuvés par le conseil municipal;

ATTENDU que huit soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Groupe DGS Experts-Conseils
2. Groupe-Conseil Génipur inc.
3. Shellex Infrastructures
4. Consumaj inc.
5. WSP Canada inc.
6. Avizo Experts-Conseil inc.
7. FNX-Innov inc.
8. GBI Experts-Conseils inc.

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'octroyer un contrat pour des services professionnels d'ingénierie – plans, devis et surveillance pour la réfection des rues Iberville et de Montenach au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Groupe DGS Experts-Conseils, sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 3 septembre 2019, pour un montant total estimé de 68 064,91 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-490**

**47. INTERSECTION DE LA RUE BERNARD-PILON ET DU BOULEVARD YVON-L'HEUREUX – RÉAMÉNAGEMENT – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

ATTENDU que la problématique de circulation à l'intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux a été constatée autant par la Ville de Beloeil que par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU les analyses déposées par le MTQ à de la Direction du génie de la Ville de Beloeil;

ATTENDU qu'après considération la Ville de Beloeil désire aller de l'avant avec l'option 2 présentée par le MTQ, soit un réalignement du boulevard Yvon-L'Heureux avec ajout de voies de virages à gauche sur Bernard-Pilon aux deux approches;

ATTENDU que la route 229 (rue Bernard-Pilon) appartient au MTQ et que la réalisation de ce projet améliorera également la fluidité de la circulation sur leur réseau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de participer financièrement aux travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Yvon-L'Heureux et de la rue Bernard-Pilon consistant à réaligner l'intersection et à ajouter des voies de virages à gauche sur la rue Bernard-Pilon afin de régler le problème important de circulation à cette intersection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-491**

**48. FONDS VERT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE (PGDEP) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION**

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met à la disposition du milieu municipal le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

ATTENDU que ce programme a été élaboré afin d'appuyer et de soutenir financièrement les municipalités dans leurs initiatives de gestion durable des eaux pluviales;

ATTENDU que le PTI 2020 a été adopté, incluant le projet de refonte des infrastructures et verdissement pour lutter contre les îlots de chaleur et le ruissellement du secteur de la rue Duvernay;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

D'autoriser la directrice du génie, Madame Claudia De Courval ou la directrice générale à signer tout document à cet effet.

De confirmer l'engagement de la Ville de Beloeil à payer sa part des coûts du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-492**

**49. SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE POUR DIVERS PROJETS  
– PROJET 2018-01 – CONTRAT – AUGMENTATION DE VALEUR**

ATTENDU qu'un contrat pour des professionnels d'ingénierie – plans, devis et surveillance pour divers projets, projet 2018-01 a été octroyé, le 26 février 2018, à la firme Comeau Expert-Conseil, laquelle fait maintenant affaires sous le nom de Shellex Infrastructures;

ATTENDU que le contrat prévoyait la surveillance des travaux basée sur un prix unitaire à la journée et que le mandat prévoyait trois appels d'offres;

ATTENDU que la valeur du contrat avait été estimée à 229 892,51 \$, taxes incluses;

ATTENDU que le contrat prévoit le paiement des jours de surveillance réellement exécutés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'augmenter la valeur du contrat accordé à la firme Shellex Infrastructures par la résolution 2018-02-97 pour les professionnels d'ingénierie – plans, devis et surveillance pour divers projets d'un montant de 25 740 \$, plus les taxes applicables, portant la valeur total du contrat à 259 487,08 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-493**

**50. CLUB DE VTT COUREURS DES BOIS INC. – TRAVERSE DE VÉHICULES TOUT TERRAIN (VTT) SUR LES  
RUES DE LA VILLE – AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le Club de VTT Coureurs des bois Rive-Sud à traverser les rues suivantes :

- a) Le boulevard Yvon-L'Heureux à deux endroits, soit :
  - entre les lots 4 493 019 et 4 553 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
  - près de l'intersection de la rue Bernard-Pilon, en passant à l'arrière du commerce situé à l'intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux nord;
- b) La rue Serge-Pepin, à la hauteur de l'entrée du commerce situé au numéro civique 180;
- c) La rue de l'Industrie, à la hauteur de l'entrée du commerce situé au 1607;

Cette autorisation est valide pour la période du pour la période du 15 décembre 2019 au 31 mars 2020 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-494**

**51. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – PROGRAMME D'AIDE  
FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS OU D'INFRASTRUCTURES EN MILIEU  
MUNICIPAL – DÉPÔT D'UNE DEMANDE – APPUI**

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du guide à l'intention des organismes municipaux « Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale »;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire que soit présenté un projet afin de cartographier les actifs (culturels et sportifs), d'évaluer les besoins en matière de culture et loisir, d'identifier les possibilités de collaboration et d'établir une formule de partage relative aux frais de construction et d'opérations dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

Que le Conseil de la Ville de Beloeil s'engage à participer au projet pour cartographier les actifs (culturels et sportifs), d'évaluer les besoins en matière de culture et loisir, d'identifier les possibilités de collaboration et d'établir une formule de partage relative aux frais de construction et d'opérations;

Que le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Que le Conseil nomme la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **2019-09-495**

### **52. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 23 août au 19 septembre 2019
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – août 2019
- c) Carré Saint-Jean-Baptiste – sondage - résultats

## **2019-09-496**

### **53. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu – soirée de lancement des activités 2019-2020 – 12 septembre 2019 3 billets à  
80 \$ chacun
  - b) École secondaire Polybel – soirée mondaine – 50<sup>e</sup> anniversaire 3 billets à  
25 \$ chacun
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - c) Association de baseball mineur de Beloeil – pour une participation au Championnat canadien de baseball 250 \$
  - d) Chevaliers de Colomb de Pasbébiac, conseil 7385 district 65 – pour une participation aux Championnats mondiaux de karaté 150 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**54. VARIA**

---

**55. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2019-09-497**

**56. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 22 h 23 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait à Beloeil, ce 23 septembre 2019.

Tel que stipulé dans la *Loi sur les cités et villes*, je certifie avoir remis à la mairesse, en date du 24 septembre 2019, pour approbation, le procès-verbal des actes et délibérations du conseil contenant les règlements, les résolutions, les obligations et les contrats approuvés au cours de la présente séance.

\_\_\_\_\_  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

En vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptés par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés et dont fait état ce procès-verbal.

Signé à Beloeil, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
DIANE LAVOIE, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 28 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
DIANE LAVOIE, mairesse  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
MARILYNE TREMBLAY, greffière